

Arrêté n°2024-367-A

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Montbrison à compter du 10/04/2024

Demande déposée le 20/12/2023 et complétée le 20/12/2023

N° AT 042 147 23 M0056

Par : Monsieur MOLITOR Alexandre

Demeurant à : 6 lotissement le Clos des Oliviers
42600 MAGNEUX HAUTE RIVE

Sur un terrain sis à : 4 rue du Marché
42600 MONTBRISON
147 BK 250

Monsieur le Maire de la Ville de MONTBRISON,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R 123-1 à R123-21,

VU l'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 162-8 à R. 162-13 et R. 164-1 à R. 164-2 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

VU la demande d'autorisation de travaux susvisée,

VU l'avis défavorable de la commission d'accessibilité en date du 26 mars 2024,

Considérant que le projet consiste en l'aménagement d'un commerce de prêt à porter et accessoires,

Considérant que les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prescrites aux articles R. 164-1 à R. 164-2 du code de la construction et de l'habitation ne sont pas respectées notamment sur les points suivants :

- la seule cabine d'essayage du commerce ne présente pas un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour de diamètre 150 cm et ne comporte pas un équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position debout,

ARRETE

Article unique : L'autorisation de travaux est REFUSEE. Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux sus-visée ne peuvent pas être entrepris.

MONTBRISON, le 9 avril 2024

Pour le Maire,
Pierre CONTRINO,
Adjoint Délégué



